



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 12 INT-017

Déposé le : 28 AOUT 2012

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Nos policiers sont-ils maintenant agents de détention ?

Texte déposé

Depuis une année, le nombre d'arrestations dans le canton de Vaud a sensiblement augmenté. Ceci est essentiellement dû au printemps arabe.

Ainsi, on apprend que le SPEN est totalement débordé. Pour faire face à cette situation il semble que c'est désormais la police cantonale qui doit garder, à la demande du SPEN, parfois au-delà de 48 heures les détenus que le SPEN ne peut pas accueillir. En conséquence, les établissements de détention préventive sont également surchargés; les différents locaux et hôtels de police avec leurs cellules sans fenêtre sont saturés, mettant les détenus dans des conditions de détention non conforme aux principes élémentaires des droits de l'Homme. De plus les policiers qui n'ont pas de formation d'agents de détention ou de gardiens de prison vivent dans la hantise d'un problème grave pouvant survenir avec les détenus. Retenus dans leur rôle de « mâtons improvisés », ils ne peuvent plus accomplir leur travail de policier sur le terrain.

Nous sommes donc dans une situation de crise et d'urgence, les policiers étant "au bout du rouleau". Il y a une perte totale du contrôle par le SPEN qui se décharge désormais sur la police cantonale: cette situation est inacceptable.

Pourtant il semblerait que des solutions existent telles que l'utilisation de containers provisoires équipés ou une accélération des procédures administratives.

J'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat:

- 1) Mme la cheffe du DINT peut-elle confirmer cette situation de crise carcérale?
- 2) Peut-elle également confirmer que la police est obligée de garder des prisonniers dans ses cellules ?
- 3) Si elle confirme ces allégations, n'y a-t-il pas de dérogations aux lois et aux conventions internationales?
- 4) Comment envisage-t-elle l'évolution de cette délicate situation pour ces prochaines semaines?
- 5) Quelles mesures Mme la cheffe du DINT entend-elle prendre pour régler rapidement cette situation de crise?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur : SUREN

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) : Jean-Marc

Signature(s) :

